



## Ecoles de conduite

16 Esplanade Charles De Gaulle  
70200 - LURE  
Tél. : 03 84 30 26 68  
Agrément E1207002060

8 Rue Pierre Mendès France  
70400 - HERICOURT  
Tél. : 03 84 58 67 99  
Agrément E1307000040

### **Programme de formation**

## **De la conduite AM option « cyclomoteur » et option « quadricycle léger à moteur »**

### **Public Visé :**

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se préparer à la conduite AM, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur.

### **Prérequis :**

Avoir 14 ans.  
Comprendre, lire et écrire le Français.  
Ne pas avoir d'incompatibilité médicale avec la conduite.

### **Durée et organisation :**

8h de formation décomposée en cinq séquences ;  
1<sup>ère</sup> séquence : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.  
2<sup>ème</sup> séquence : Formation à la conduite hors circulation  
3<sup>ème</sup> séquence : Code de la route  
4<sup>ème</sup> séquence : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique  
5<sup>ème</sup> séquence : Sensibilisation aux risques

Le contenu de la formation est adapté par le moniteur selon les options choisi par les élèves.  
La formation se fait habituellement sur deux jours consécutifs.

« Programme de formation AM » daté du 22/01/2020

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

## **Taille du groupe :**

Cours collectif ; 1 moniteur 3 élèves maximum

## **Objectif général :**

L'objectif de cette formation est de donner aux candidats les savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.

## **Contenu de la formation :**

### **Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 min)**

- 1) Expression et échanges sur le respect des règles
  - Signalisation
  - Règles de circulation
- 2) Expression et échanges sur les grandes thématiques de sécurité routière
  - Vitesse
  - Consommation d'alcool ou d'autres produits
  - Utilisation de distracteurs
- 3) Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

### **Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (1h)**

- 1) Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- 2) La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycles)
- 3) Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- 4) La maîtrise technique du véhicule hors circulation
  - Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains). Réglage du ou des rétroviseur(s).
  - Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
  - Démarrage et arrêt du véhicule.
  - Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passagers).
  - Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule. Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité.
  - Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
  - Manœuvres de freinage et d'évitement.

« Programme de formation AM » daté du 22/01/2020

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

### **Séquence 3 : Code de la route (30 minutes)**

- 1) La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- 2) Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leurs rôle.
  - Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
  - Franchissement d'intersections et régime de priorité.

### **Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3h) :**

- 1) Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :
  - S'insérer en sécurité dans la circulation.
  - Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- 2) Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
  - Freinage, et pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.
  - Arrêt et départ en circulation (feux, stop)
  - Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter
- 3) S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur :
  - Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
  - Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.
  - Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi ou en créneau.
- 4) Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- 5) Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation, et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité)
- 6) Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage. Adopter une trajectoire sécurisée.
- 7) Choisir la position sur la chaussée :
  - En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
  - En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquage au sol, voies réservées)
  - En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds, gabarit, angles morts).
- 8) Franchir les différents types d'intersections
  - Détecter et identifier le type d'intersection
  - Evaluer la visibilité
  - Adapter sa vitesse
  - Respecter les règles relatives aux ordres de passages
  - S'arrêter, le cas échéant et repartir
  - Dégager une intersection
- 9) Changer de direction
  - Observer et analyser l'environnement
  - Avertir de son intention

« Programme de formation AM » daté du 22/01/2020

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

- Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts)
- Adapter sa vitesse
- Respecter les règles de priorité
- Dégager une intersection.

### **Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (1h)**

**Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.**

En fonction des profils identifiés, 4 thématiques parmi les suivantes sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs ou des quadricycles légers à moteurs et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore)
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore)
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Cours animés par moniteur diplômé d'état.

Véhicules école répondant aux normes du code la route.

Méthode expositive, démonstrative et active.

Matériel de radioguidage homologué.

L'auto-école dispose d'une piste, située Zone des Cloyes à Lure. Piste privée et fermée à la circulation. Elle se situe à environ 8 minutes de l'auto-école de Lure. La piste n'est pas équipée de sanitaires. Chaque élève en formation est pris en charge à l'auto-école de Lure.

### **Modalités d'évaluation et suivi de la formation :**

En cours de formation, il y a un suivi par le biais du livret de formation du candidat. Une attestation de fin de formation est délivrée au candidat par l'auto-école.

### **Equipe pédagogique :**

Moniteurs ou monitrices diplômés d'état, titulaire du BEPECASER et possédant tous une autorisation d'enseigner délivré par le Préfet, en cours de validité.

Responsable Pédagogique : Jean-Luc Masoni

« Programme de formation AM » daté du 22/01/2020

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire